



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

**N° 2017/88**

**Objet : Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze : affectation de résultats 2015 sur le Budget 2017**

Vu la proposition d'affectation du résultat 2015 du Budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze envoyée par le Département du Tarn en date du 20 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats du compte administratif 2015 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

### **Section d'exploitation :**

#### **Hébergement :**

Résultat de l'exercice : Excédent de .....54 302,29 €  
Reprise de l'excédent des exercices antérieurs : .....0 €  
Excédent cumulé à affecter : .....**54.302,29 €**  
Ce résultat excédentaire est affecté en totalité en réserve de compensation hébergement.

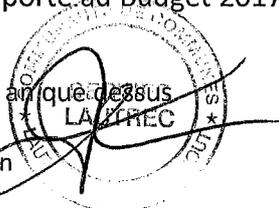
#### **Dépendance :**

Résultat de l'exercice : Excédent de .....21.288,51 €  
Reprise de l'excédent des exercices antérieurs : .....0 €  
Excédent cumulé à affecter : .....**21.288,51 €**  
Ce résultat excédentaire est affecté en totalité en réserve de compensation dépendance.

### **Section d'investissement :**

Résultat de l'exercice : Déficit de .....400.059,76 €  
Reprise du résultat cumulé antérieur de 2014 : .....672.508,79 €  
Excédent cumulé à affecter : .....**272.449,03 €**  
Ce résultat excédentaire est reporté au Budget 2017 (article 001).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Pour copie conforme.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 11 octobre 2017.



Le Président,  
Raymond GARDELLE

